

Objectif : Les activités exercées en lien avec les animaux de compagnie des espèces domestiques doivent s'effectuer dans le respect du bien-être animal, et en sécurité. Elles font l'objet d'attentes sociétales fortes et touchent un très large public. Sont visés en particulier la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats. Les éleveurs de chiens et de chats cédant à titre onéreux plus d'une portée par an et l'exercice à titre commercial d'activités de vente d'animaux de compagnie sont également concernés. Dans chaque cas, au moins une personne en contact avec les animaux doit détenir ACACED.

Cette formation a pour but :

D'obtenir une attestation pour les professionnels

Cette attestation concerne les professionnels exerçant les activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques :

- Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage;
- Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques;
- Les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Voir l'article L. 214-6-2 du code rural et de la pêche maritime

Une attestation obligatoire

Ce certificat est obligatoire. Il est délivré par la préfecture de votre département.

Le dossier de demande du certificat doit comporter une attestation connaissances suffisantes, obtenue par une formation. Certains diplômes et titres donnent une équivalence à l'attestation de connaissance.

Voir l'arrêté du 14 janvier 2022 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation

➤ Le contenu de la Formation :

Par catégorie, la formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien et de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles.

Acquisition des savoirs de base concernant les 8 domaines de connaissances

Alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport, sélection...



Dates prévisionnelles :

1, 2 et 3 juillet 24

Public : Salariés en animalerie, éleveurs, soigneurs, toute personne travaillant au contact des animaux, grand public

Prérequis :

Lecture et écriture du français

Délais d'accès : Inscription toute l'année sans délais.

Conditions d'accès :

- Inscription auprès du service formation courte
- Acceptation du devis
- Signature de la convention de formation et envoi du document de prise en charge de l'OPCO ou d'autofinancement. Possibilité de financement par le CPF

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Salles de formation et espace de vie accessible aux personnes à mobilité réduite. Toutes nos formations sont adaptées aux personnes en situation de handicap, la faisabilité du projet de formation est vérifiée lors de l'entretien par notre Référent Handicap.

Formation 1 catégorie 14 heures	Formation 2 catégories 18 heures	Formation 3 catégories 22 heures
Chien	Chien-Chat	Chien-Chat-Autres
Chat	Chat-Autres	
Autres	Chat-Autres	
308 € (*)	396 € (*)	484 € (*)

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques en salle de formation
- Etude de cas
- Mise à disposition de PC connectés, vidéoprojecteur
- Un livret du stagiaire complet sur les 8 domaines pour mieux vous préparer.
- L'accès à des QCM d'entraînement en ligne accessible 24h/24

DÉROULEMENT ET MÉTHODES

Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre un **accompagnement personnalisé** en proposant une alternance **d'apports théoriques et pratique** suivant la demande.

Un **Référent Expert** dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.

Suivi de l'exécution :
Evaluation de la satisfaction, feuilles de présences signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée

SUIVI ET ÉVALUATION

- 2 essais au QCM d'évaluation finale
- L'évaluation certificative s'effectue par QCM sur le site du ministère en fin de formation.
- Un bordereau de score est remis

CERTIFICATION ET EMPLOI

Validation du parcours de formation :
 ☑ Attestation de fin de formation
 ☑ Attestation ACACED délivrée par le Ministère

